

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole

du 29 mai 2024

Objet : Désignation des personnalités et des personnes qualifiées participant au jury de concours restreint dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre relatif au projet de construction d'une patinoire communautaire en zone sportive.

Le Code de la construction publique et notamment les articles L3212-1, L3212-1, R3212-1 à R3212-10 et R3212-11 à R3212-14.

Le Conseil communautaire n°11 du 25 novembre 2022 relative à la délégation d'attribution du conseil communautaire au Président.

Le Conseil communautaire n° 13 du 22 juillet 2020 relative à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

Le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment l'article L3212-1 notamment le Président à déléguer une partie de ses fonctions.

Les délibérations n°1 et n°14 du conseil communautaire de Limoges Métropole en date du 8 juillet 2020 concernant l'élection du Président et des Vice-Présidents et l'attribution de Monsieur Fabien SOUCET en qualité de Vice-Président.

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner comme les personnalités et personnes qualifiées membres du jury

CONSIDÉRANT que les personnalités et personnes qualifiées doivent représenter au moins un tiers des membres du jury.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} : Outre les membres composant la commission d'appel d'offres de Limoges Métropole, sont désignés comme membres du jury, au titre des personnalités et personnes qualifiées et après avis délibéré des personnes suivantes :

- Monsieur Frédéric ROYET en qualité d'ingénieur principal et de chef de service maître d'ouvrage, au sein de la Direction de la construction et de l'entretien de la Région Nouvelle-Aquitaine
- Madame Isabelle CORNHAUD en qualité d'architecte au sein du Conseil d'architecture d'urbanisme et d'aménagement de la Haute-Normandie (CAU&U)
- Monsieur Jean-Marie BARON en qualité de technicien principal et de responsable technique du centre aquatique polynésie hautes de France Aquitaine.

Est également désignée comme personnalité invitée en qualité d'expert et après avis consultatif :

- Madame Sylvie ROUETTE, en qualité d'Agente aux sports et à la promotion de l'activité physique auprès de la jeunesse à la Ville de Limoges et de Vice-Présidente en charge de l'animation et de la promotion du sport à Limoges Métropole.

ARTICLE 2 : Le vote détermine à journal, être attribué aux personnes susmentionnées, une indemnisation de temps et de frais de déplacements calculée comme suit :

- pour les heures : 75 € net de taxes
- déplacement : forfaitaire, 0,15 € du kilomètre.

ARTICLE 3 : La fonction susdite est déléguée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L3212-9 du CGCT, à Monsieur Fabien SOUCET, Vice-Président.

- présidence du jury de concours restreint dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre relatif au projet de construction d'une patinoire communautaire

ARRÊTÉ

Arrêté portant désignation des personnalités et des personnes qualifiées participant au jury de concours restreint dans le cadre du marché de maîtrise d'oeuvre relatif au projet de construction d'une patinoire communautaire

1 DOCUMENT - Publié le 29 Mai 2024

 ARR_AUTRES_24847_DESIGNATION_JURY_CONCOURS_CONSTRUCTION_PATINOIRE.pdf
(.pdf, 164,2 Ko)

 TÉLÉCHARGER

